L'orateur expose qu'il veut rester sur le terrain de la capacité civile.

Il développe son discours et termine en disant : qu'en cas de séparation de corps, le mari n'a rien à voir dans les revenus de la femme. Le mari peut faire interdire à la femme de porter son nom mais la création d'une incapacité civile de la femme est inadmissible.

L'orateur insiste pour l'adoption de l'amendement de M. Paris.

M. Denormandie combat la thèse de M. Léon Renault, et demande le rejet de l'amendement de M. Paris.

M. Paris insiste pour l'adoption de son amendement qui tend à rendre à la femme séparée de corps la liberté de fille majeure ou de veuve.

M. Roger Marvaise combat l'amendement de M. de Paris.

M. Renault insiste au contraire pour son adoption.

Le commissaire du gouvernement déclare se rallier à l'amendement de M. Paris. (Murmures à gauche.)

M. de Gavardie trouve la question insuffisamment étudiée.

M. Lucien Brun dépose un amendement tendant à rendre le plein exercice de la capacité civile à la femme qui aura obtenu la séparation de corps contre son mari.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Paris qui est ainsi conçu : « La séparation aura en outre pour effet de rendre à la femme le plein exercice de la capacité civile, sans qu'elle ait besoin, en aucun cas, de recourir à l'autorisation de son mari ou de la justice. »

Cet amendement est rejeté par 141 voix contre 108.

L'amendement de M. Bardoux tendant à rendre la capacité civile à la femme au profit de laquelle aura été prononcée la séparation de corps est prise en considération, puis renvoyé pour examen à la commission.

Le Sénat adopte le paragraphe 2 de l'article 3. Ce paragraphe est ainsi conçu : « Un jugement peut interdire à la femme de porter le nom de son mari ou peut l'autoriser à la porter.

M. Clément combat la deuxième partie du paragraphe second, aux termes duquel le tribunal pourra accorder au mari séparé de corps le droit de joindre à son nom celui de sa femme.

Ce paragraphe est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Mardi séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 20 Janvier

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget pour l'exercice de 1887. Ministère de l'intérieur.

L'aumônier de Charenton

M. Saint-Prix, rapporteur, fait connaître l'avis de la commission sur l'amendement de M. Bourneville sur le crédit relatif à l'aumônier de Charenton. La commission demande le maintien du crédit.

Les auteurs de l'amendement pourront, s'ils désirent la laïcisation, déposer une demande d'interpellation.

M. Bourneville insiste pour l'adoption de son amendement. Il cite l'opinion des principaux aliénistes et l'exemple de l'Allemagne.

Est-il admissible que la République ait porté de 1,800 à 2,400 francs le traitement de l'aumônier de Charenton ?

A Ville-Evrard, où, comme à Charenton, il y a un pensionnat, on a supprimé l'aumônier.

On pourrait reporter une partie du crédit sur l'article : « Distractions aux malades. » En tout cas, il importe de supprimer et l'aumônier et le chapelain à Charenton, au Vésinet et à Vincennes (Applaudissements à gauche.)

Incident

M. Goblet répond qu'il ne croit pas que la suppression de l'aumônier entraîne la laïcisation du service. L'orateur n'a pas de parti-pris contre les religieux ; il a toujours admiré le dévouement des sœurs de charité se consacrant aux malades. (Très bien ! à droite.)

M. le prince de Léon. — C'est le député de la Somme qui parle.

M. Goblet. — C'est l'homme qui dit ce qu'il pense. (Approbation à droite ; applaudissements à gauche).

M. le président. — Je ferai observer à M. de Léon que ce n'est pas là une interruption parlementaire.

M. Goblet. — Je sais que ce n'est pas dans les discours de l'interrupteur que l'on peut rencontrer le sentiment de la convenance.

M. le prince de Léon. — Je suis fier de votre appréciation.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Bruit à droite). Vous venez de manquer aux premières qualités de l'esprit français, qui sont la convenance et la politesse.

M. de Léon prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. le président. — Si vous insistez, je vous appliquerai des mesures plus sévères.

M. le prince de Léon. — Vous manquez, vous, aux devoirs de la politesse envers moi, et je dédaigne toutes les mesures disciplinaires que vous pouvez prendre.

M. le président. — Je dédaigne souverainement les allégations se rapportant à ma personne.

Suite du discours de M. Goblet

M. Goblet dit que les secours religieux doivent être donnés librement dans les asiles aux malades qui le demandent et reconnaît, avec M. Bourneville, qu'il faut arriver à l'établissement d'un service fait par des prêtres externes aux établissements, sous la réserve d'une indemnité.

Le service religieux de l'asile du Vesinet où un décès s'est produit sera fait par un prêtre étranger à l'établissement ; il en sera fait de même dans la suite aux hospices de Vincennes et de Charenton, toujours avec l'attribution toute naturelle d'une indemnité.

L'hospice de Charenton ayant des ressources particulières, la suppression demandée par M. Bourneville ne pourrait en tout cas y avoir la portée que l'auteur y attache. La subvention de l'Etat à l'établissement de Charenton est d'ailleurs rendue en bourse ; il n'y a pas, en somme, urgence, puisqu'il n'y a pas abus.

Si M. Bourneville ne retirait pas son amendement, l'orateur demanderait à la Chambre de ne pas l'adopter.

M. Bourneville déclare que M. Sigismond Lacroix et lui maintiennent leur amendement.

Rejet de l'amendement

A la majorité de 332 voix contre 178, sur 510 votants, l'amendement tendant à réduire de 3,410 fr. le chiffre du chapitre 33 n'est pas adopté.

Le chapitre 33 est adopté.

L'article 34

M. Bourneville, sur le chapitre 34 (subventions aux asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet), maintient son amendement également repoussé par la commission.

A la majorité de 226 voix, contre 174, l'amendement n'est pas adopté. Le chapitre 34 est adopté.

Le gouvernement de l'Algérie

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget de l'Algérie.

M. Arnous critique ce budget, sans cesse grossissant. Il propose, pour l'équilibrer, d'établir l'impôt foncier dans cette colonie.

La Chambre adopte successivement, sans modification, tous les chapitres de l'Algérie, sauf le premier qui est renvoyé à la commission pour une simple rectification.

Le budget de la marine

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la marine.

M. Maurel croit qu'un désarroi complet existe dans ce ministère et que l'opinion réclame une organisation meilleure.

L'orateur déclare que le rapport de M. Ménard-Dorian est plein d'erreurs et de contradictions. Il conteste l'exactitude des chiffres établis par le rapporteur.

L'orateur critique les économies apportées au budget de la marine, ces économies entraînant le renvoi de nombreux ouvriers des arsenaux. Il proteste vivement contre cette mesure qui est une véritable expulsion.

L'orateur, abordant ensuite la question des états-majors, dit que le ministre devrait utiliser les officiers, dont un grand nombre sont inactifs. Il termine en appelant la sollicitude de l'amiral Aube sur les ouvriers des arsenaux.

M. Ménard-Dorian réfute les critiques de M. Maurel. Il dit que la commission a suivi la voie tracée par ses devancières.

M. Maurel maintient que le chiffre des ouvriers menacés est de 5000 ; il plaide de nouveau la cause des arsenaux. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à droite).

M. Ménard répond qu'il s'agit de 2000 et non de 50000 ouvriers.

MM. de Lamarselle et Liais déclarent partager l'amendement de M. Maurel.

M. Liais demande que le gouvernement renonce à recourir à l'industrie privée.

M. Burdeau demande à l'amiral Aube de régler la situation de certains élèves de l'école navale qui ont été préparés à l'étranger par des congréganistes expulsés (vives protestations de MM. Mallet et de Cassagnac. (Applaudissements à droite).

M. Goblet déclare que la question soulevée est d'ordre général ; il ajoute que ceux qui vont chercher à l'étranger ce qu'ils trouveraient en France, ne peuvent pas avoir ses sympathies. (Applaudissements à gauche.)

Sur la demande de M. Goblet, la Chambre décide de siéger demain.

La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

La reprise des affaires à Lyon et à Saint-Etienne

Le *Petit Journal* publie deux dépêches de ses correspondants de Lyon et de Saint-Etienne, sur les exportations faites par ces deux importantes places, en 1886 :

« Lyon, 19 janvier. — Les exportations en soieries de Lyon et de son district consulaire se sont élevées, en décembre, à 4 869.926 francs. En décembre de l'année dernière, la fabrique lyonnaise n'avait exporté que pour une somme de 1.453.861 francs.

» L'augmentation porte sur les rubans de soie et de velours, les autres branches étant restées stationnaires.

» L'exportation totale pour l'année 1886 a atteint 49.352.200 francs, au lieu de 42.772.138 francs, montant des exportations de l'année dernière.

» C'est donc une augmentation totale de plus de 6 millions et demi.

» Le mouvement des exportations vers les Etats-Unis est toujours actif.

« Saint-Etienne, 19 janvier. — Les exportations en soieries de Saint-Etienne et de son district consulaire pendant le dernier mois de décembre, se sont élevées à 1.037.381 francs en augmentation considérable sur le mois correspondant de l'année dernière.

» Le total des exportations de notre district, pendant l'année 1886, a atteint la valeur de 7.552.961 francs, alors qu'il ne s'était élevé qu'à 6.209.892 francs en 1885, et à 5.631.205 en 1884.

» Non seulement le développement de nos exportations continue, mais encore il a lieu dans une proportion de plus en plus active, la fin de l'année 1886 ayant été encore beaucoup plus favorisée que ses trois premiers semestres. »

Ces chiffres partiels confirment bien ces chiffres généraux fournis par l'administration sur l'année 1886, et que nous avons analysés.

Orléans et Bragance

Lisbonne, 19 janvier. — Le duc et la duchesse de Bragance ont passé plusieurs jours en villégiature au château d'Alfeyte, que doivent occuper prochainement le comte et la comtesse de Paris avec leur suite. Ce palais d'été fut longtemps la résidence favorite de l'infante Isabelle-Marie, tante du roi Dom Luiz, et sœur de Dom Miguel. Il est entouré de vieux arbres qui s'élèvent en parasol et couvrent ses abords de magnifiques ombrages. Le parc est au surplus fort giboyeux, et le sol, siliceux et perméable à l'extrême, ne garde pas l'humidité ; toutes les circonstances qui ont dû faire recommander ce lieu à la princesse comme très propre à l'exercice modéré qui convient à son état,

Pour se rendre d'Alfeyte à Lisbonne et *vice versa* il faut une bonne heure de traversée sur le Tage. C'est un inconvénient qui avait fait douter du choix de ce palais pour servir d'habitation à Leurs Altesses Royales.

La nouvelle est pourtant d'une parfaite exactitude, et les appartements d'Alfeyte sont préparés pour recevoir les augustes parents de la duchesse de Bragance. Ce qui ne les empêchera pas de demeurer à Lisbonne soit à Belen, soit aux Nécessitades, toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

La venue au monde du premier né du duc de Bragance donnera lieu à des réjouissances qui, sans avoir l'éclat et la variété de celles du mariage, n'en seront pas moins très dignes d'intéresser vos lecteurs. Mais l'heure n'est pas venue d'aborder ce sujet.

La comtesse de Paris arrivera ici vers la fin de la semaine prochaine, venant de San Lucar de Barrameda. Les réceptions, ordinairement très animées, de la haute société portugaise, à cette époque du carnaval, semblent momentanément suspendues, dans l'attente du grand événement national, et coïncideront avec le baptême.

Les crédits pour le Congo et le Gabon

Paris, 20 janvier. — Il résulte d'une communication de M. de La Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, à la commission du budget, que l'accord est fait entre le gouvernement et la commission du budget au sujet des crédits pour le Congo et le Gabon. 1,600,000 francs seront mis à la disposition du service du Congo. La moitié de cette somme sera dépensée en France pour achat du matériel, l'autre au Congo même.

M. de Brazza partira le 5 février.

La somme totale offerte au Gabon et au Congo est de 2.100.000 francs. En outre, 1.450.000 fr. seront accordés à titre de subvention supplémentaire. La répartition sera exclusivement confiée à M. de Brazza.

Les accidents dont les ouvriers sont victimes

Paris, 20 janvier. — M. Le Roy, député du Nord, a été nommé membre de la commission chargée d'examiner les projets de loi de M. Lagrange, de MM. Rouvier, Laur, de M. de Mun, de MM. Félix Faure, Lyonnais et Siegfried, concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Trystram a été nommé membre de la même commission.

Une instruction militaire préparatoire pour les futurs soldats

Paris, 20 janvier. — Dans le nombre des projets ou propositions de loi soumis aujourd'hui à la Chambre, il faut mentionner une proposition réclamant que tout français reçoive, avant son appel sous les drapeaux, une instruction militaire préparatoire.

Les examens pour le baccalauréat comporteraient des notions sur le service intérieur, le service en campagne, le service dans les places, et sur les devoirs des caporaux et des sous-officiers.

Les jeunes gens de 17 à 20 ans qui n'appartiennent à aucun établissement d'instruction seraient astreints à des séances militaires, au chef-lieu de leur canton, pendant l'un des dimanches de chaque mois.

Mort de M. Roques, député — M. Raoul Duval est malade

Paris, 20 janvier. — M. Roques, député conservateur de l'Aveyron, vient de mourir. On annonce également que M. Raoul Duval, député de l'Eure est très gravement malade.

M. Raoul Duval est en ce moment à Cannes.

L'état de santé de M. Lockroy

La *Nation* dit que l'état de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, est plus grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Le docteur Brouardel a déclaré que la période de repos imposée au malade serait d'au moins quinze ou vingt jours. De plus, un appareil doit être posé aujourd'hui sur la blessure du ministre.

Le successeur du cardinal Jacobini

L'*Univers* publie la dépêche suivante :

« Rome, 20 janvier, midi 10 minutes. — On a parlé beaucoup, en ces derniers temps, de la démission donnée par le cardinal Jacobini et de la nomination d'un pro-secrétaire d'Etat. Cette nouvelle est sans fondement. On conservera le *statu quo* jusqu'au consistoire, qui aura lieu en mars prochain.

» Je vous confirme la nouvelle que les billets de la secrétairerie annonçant leur nomination de cardinal ont été expédiés aux nonces de Paris, de Madrid et Vienne, ainsi qu'à Mgr Aloisi Mazella. On parle aussi de la nomination de Mgr Azarian et de Mgr Hettinger, professeur à l'Université de Wurzbourg.

» Des personnes bien informées assurent qu'après le Consistoire de mars, si la maladie du cardinal Jacobini ne permettait pas à l'Eminentissime secrétaire d'Etat de continuer ses fonctions, Mgr Rampolla serait appelé à lui succéder.

» On ajoute que Mgr Rotelli irait de Constantinople à Vienne, et Mgr di Pietro de Munich à Madrid. Rien n'est encore décidé en ce qui concerne le successeur de S. Exc. Mgr di Rende. »

La fièvre typhoïde dans la garnison d'Angoulême

Angoulême, 20 janvier. — Une épidémie de fièvre typhoïde sévit actuellement sur la garnison d'Angoulême.

Une partie du 107e d'infanterie a évacué les casernes ; les troupiers sont campés depuis hier sur le coteau de Fougrave.

La proclamation de l'Empereur Guillaume

Berlin, 20 janvier. — La proclamation de l'empereur s'adressera tout particulièrement aux anciens militaires.

Les espions de Lyon

Lyon, 20 janvier. — L'interrogatoire et la confrontation ont eu lieu ce matin. Pacherie a maintenu ses déclarations énergiquement.

Les chambres ont été mises sous scellés. Aucune identité n'est encore établie. Plusieurs officiers de chasseurs ont été entendus par le parquet.

Les officiers ont vu souvent les prévenus suivre les manœuvres des compagnies.

Le soldat Pacherie, qui a fait si bravement son devoir, a été nommé soldat de première classe.

Audenaz affirme que sa nationalité est américaine et qu'il a agi uniquement pour l'intérêt privé et industriel ; il se dit fabricant d'armes.

Combats entre Arnautes et Serbes

Belgrade, 20 janvier, 7 heures. — Une bande d'Arnautes a fait irruption sur le territoire serbe. Les troupes qui forment le cordon militaire de la frontière ont eu beaucoup à faire pour empêcher le pillage des localités envahies. Un combat eut lieu dont l'issue fut favorable aux troupes serbes ; mais, deux jours après, une nouvelle invasion et et un nouveau combat eurent lieu.

Les troupes de frontières vont être renforcées.

M. Ruiz Zorilla

Madrid, 20 janvier. — Le bruit court que M. Ruiz Rorilla aurait l'intention de renoncer à la politique.

Les électtons grecques

Aihènes, 20 janvier. — Le dépouillement des votes donce les résultats suivants : 99 candidats ministériels et 50 candidats de l'opposition sont élus.

Réunion des groupes de gauche du Sénat

Paris, 20 janvier. — Les bureaux des trois groupes de gauche du Sénat, se sont réunis sous la présidence de M. Ferrouillat et ont résolu de demander au Sénat de tenir séance le vendredi au lieu du samedi. La Chambre ne siègeant pas ordinairement le vendredi, les ministres pourront assister au moins une fois par semaine aux débats du Sénat.

Ils sont décidés ensuite de commencer, jeudi prochain, l'examen des questions budgétaires.

Cette ardeur au travail, qui serait assurément louable, est malheureusement en contradiction formelle avec les faits et, aujourd'hui même, le président Le Royer, constatait, avec regret, au début de la séance, le peu d'empressement des sénateurs à suivre les discussions.

L'état de santé du cardinal Caverot

Lyon, 20 janvier. — Le cardinal Caverot est très gravement malade ; les vicaires-généraux l'ont recommandé aux prières du clergé et des fidèles.

Une manifestation à Londres

Londres, 20 janvier. — Une manifestation des ouvriers sans travail a eu lieu à Trafalgar-Square Aucun désordre.

Les Boërs et l'Allemagne

Berlin, 20 janvier. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie l'information suivante :

A Groofontain dans le pays d'Otovie, (Sud-Ouest africain) les colons Boërs ont été placés, sur leur demande et avec consentement de l'empereur, sous le protectorat de l'empire allemand.

Achat de bois pour baraquements par les français

Berlin, 20 janvier. — Un journal de Berlin apprend que des commerçants français pour les bois, achètent en ce moment à Saverne (Romanviller) et dans la vallée de Brughes, une grande quantité de bois en grumes, commandé par le gouvernement, pour la construction de baraquements sur la frontière allemande.

On a déjà expédié de Romanviller par chemin de fer cinq wagons pour Nancy, quatre pour Vervins. D'autres chargements de ce genre sont en préparation. A Rosheim et à Obernac, on fait aussi des expéditions de bois.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, croit voir dans ces faits, des indices que la France réunit sur la frontière plus de troupes que le comportent les forces et la garnison normale.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le projet de tarif général des douanes italiennes

Nous publions ci-dessous, d'après le bulletin de la chambre de commerce française de Milan, le tableau des nouveaux droits proposés sur la laine, pour le futur tarif général, par la commission d'enquête parlementaire.

Les droits sont calculés par franc aux 100 kilos.

Laine naturelle	Exempt	Exempt
» mécanique	»	10 —
» naturelle teinte	»	10 —
» peignée ou cardée non teinte	»	10 —
» » » teinte	»	20 —
Déchets et bourre de laine	»	Exempt
Crins écrus	»	»
» teints	»	10 —
» frisés et travaux grossiers de crin	8 —	20 —
Poil écru	Exempt	Exempt
» teint	»	10 —
Files de laine cardée simples écrus jusqu'au n° 10	50 —	40 —
au dessus du n° 10	50 —	50 —
blanchis jusqu'au n° 10	50 —	48 —
» au dessus du n° 10	50 —	60 —
teints jusqu'au n° 10	75 —	65 —
Filés de laine cardée simples teints au-dessus du n° 10	75 —	75 —
retors écrus jusqu'au n° 10	65 —	55 —
au dessus du n° 10	65 —	65 —
blanchis jusqu'au n° 10	65 —	63 —
» au dessus du n° 10	65 —	75 —
teints jusqu'au n° 10	97 50	80 —
» au dessus du n° 10	97 50	90 —
	mètres	
peignés simp. écrus jusqu'au 50.000	50 —	55 —
» » au dessus de 50.000	50 —	65 —
» » blanchis jusqu'à 50.000	50 —	66 —
» » au dessus de 50.000	50 —	78 —
» » teints jusqu'à 50.000	75 —	80 —
» » au dessus de 50.000	75 —	90 —
» retors écrus jusqu'à 50.000	65 —	70 —
» » au dessus de 50.000	65 —	80 —
» » blanchis jusqu'à 50 000	65 —	81 —
» » au dessus de 50.000	65 —	93 —
» » teints jusqu'au 50.000	97 50	95 —
» » au dessus de 50.000	97.50	105 —
Tissus de laine cardé jusqu'à 200 gr. par mètre carré	165 —	180 —
de 200 à 500 » »	165 —	160 —
au dessus de 500 »	165 —	140 —
avec chaîne de coton	110 —	100 —
peignée jusqu'à 200 gr. par mèt. car.	200 —	230 —
de 200 à 500 gr.	200 —	200 —
au dessus de 500 gr	200 —	170 —
Tissus cardés imprimés	165 —	40 fr. de plus que le tissu respectif
» » peignés	200 —	40 fr. »
» » brodés à chainette	400 —	200 fr. »
» » » à point passé	400 —	300 fr. »
» » brocart	comme les unis	30 fr de plus que les unis.
Feutres pour chapeaux	18 —	20 fr. si plus gros de 3 mill. Comme tissu cardé si moins gros de 3 millimèt.
Feutres pressés goudron. pour le sel	7 —	
» » pour vêtements	60 —	
Tissus de crin pour tamis	30 —	30 —
» » autres sortes	165 —	165 —
Bonneterie	200 —	220 —
Passementerie	200 —	220 —
Galons et Rubans	220 —	240 —
Boutons	220 —	240 —
Dentelles et tulles	300 —	500 —
Couvertures de poil non teint avec chaîne de coton	60 —	60 — Comme tissu ord
Tapis de laine ou mélangés avec une majeure quantité d'autres textiles	comme tissus de la matier dominan	110 —
Tissus avec fil d'or ou d'argent		5 fr en plus du droit sur le tissu
» » d'autres métaux		2 fr. »
Objets cousus	10 °/° de plus que le tissu equival.	40 °/° de plus que le tissu equival.

Laines

ANVERS, 20 janvier.

De gré à gré il a été traité ce jour 80 balles de laine de La Plata en suint.

LIVERPOOL, 17 janvier.

Les catalogues d'aujourd'hui comprenaient 4,300 balles, sur lesquelles 3,637 ont changé de mains au cours d'hier, mais quelques lots de choix, par suite de leur rareté, ont réalisé les derniers chiffres de novembre.

SYDNEY, 16 janvier.

Les cotations actuelles s'établissent à Rm 4.35 pour bonnes laines marchandes Sydney, bien conditionnées et à Rm 4.16 pour laines moyennes dito dito par kil. net (sans frais de lavage, coût, fret et ass. par steamer) En dessous de ces cours on ne pourrait pas acheter et on s'attend à une hausse ultérieure des prix. Les principaux acheteurs sont des français.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Ville de Lille* est entré à Dunkerque le 19 janvier venant de Bordeaux et Marseille et ayant à bord 90 b. laine en transbordement de Marseille et de 82 b. laine en cabotage de Bordeaux.

Le steamer *Languedoc* a débarqué à Marseille le 18 janvier 140 b. laine à ordre, provenant de Bidifad.

Le steamer *Leipsik* prenait charge en laine à Montevideo pour Anvers et divers ports, le 18 janvier.

Le steamer *Marana* a presque terminé le débarquement de ses laines à Dunkerque, et suivra aussitôt l'entier déchargement, pour Cardiff.

Le steamer anglais *Thessaly* est attendu à Liverpool vers le 24 janvier, venant de la Plata avec laines à ordre.

Le steamer belge *Rubens* a suivi de Dunkerque pour Liverpool, le 20 janvier, ayant terminé le débarquement des ses laines et diverses marchandises pour ce port.

Le steamer anglais *Muriel* avait terminé le débarquement de ses 1350 b. laine importées de la Plata à Dunkerque, le 20 janvier et a suivi pour Cardiff.

Le steamer anglais *Orient* allant de Londres en Australie, est entré dans le canal de Suez le 19 janvier, à 10 h. matin.

Le steamer anglais *Cedar-Boanch* prenait charge à Montevideo en laine pour l'Europe, vers le 17 janvier.

Le steamer français *Sydney*, porteur des malles françaises, et allant de Marseille en Australie, était dans le canal de Suez le 17 janvier à 3 h. du soir.

Le steamer belge *Zéphyrus* allant de la Plata à Londres et Anvers, a suivi de Las-Palmas (Cap-Vert) le 17 janvier.

Le steamer *Orénoque* allant à la Plata, a suivi de Dakar le 15 janvier, allant charger en laines pour l'Europe.

Le steamer *Dom-Pedro*, allant de Dunkerque et le Havre à B.-A., a suivi le 17 janvier de Ténériffe, allant reprendre des laines et diverses marchandises pour ces ports.

Le steamer *Gironde* a suivi le 17 janvier de Lisbonne pour Bordeaux, venant de la Plata avec laines à ordres.

Le steamer anglais *Corrientes* a été mis en mer de Gaxhaven le 17 janvier, allant a la Plata, charger des laines pour le Havre, Southaupton etc.

Le steamer anglais *Sussex* est arrivé le 20 janvier à Londres venant de l'Australie, porteur de laines pour diverses destinations : ces marchandises seront transbordées.

Le steamer anglais *Hellenes* signalé arrivé à Anvers de la Plata, vient d'y débarquer 993 b. laine prises en transbordement à B.-A. du steamer anglais *Hesperides*.

Le steamer anglais *Anglo-Indian* est parti le 19 janvier d'Anvers pour B.-A., allant charger en laine.

Le steamer anglais *Tagus* a commencé le 20 janvier le débarquement de ses laines importées de Plata à Anvers.

Marchés anglais

LEICESTER, 19 janvier.

Le marché de laine est caractérisé par un ton sain et une perspective satisfaisante, les affaires sont bonnes et se traitent à pleins prix.

La fourniture du pays est au dessous de la moyenne ordinaire, et la consommation exceptionnellement lourde. La demande reste active en laines solides, et les valeurs sont maintenues dans les peaux de laine, et les toisons douces sup.

Les opérations ne sont pas spéculatives et ne dépassent pas les besoins courants. Les affaires sont fermes et encourageantes.

Le marché des filés reste actif, les offres sont nombreuses, et les filateurs demandent les pleins prix.

KIDDERMINSTER, 10 janvier.

Le ton ferme et actif du marché noté la semaine dernière est maintenu. Les filateurs sont bien sous contrats, et peu disposés à enregistrer de nouvelles livraisons pour le printemps et l'été, et le travail mécanique est en bonne marche.

Une avance de 1/2 d. à 3/4 d. est fermement cotée sur ces dites affaires. Les prix ne sont pas encore donnés, mais le filateur est dans une situation qui lui permet d'attendre, et le manufacturier en général ne l'est pas.

MANCHESTER, 19 janvier.

Fils et tissus. — Il continue à régner une assez bonne demande pour tissus. Les Dhooties, jaconats et shirtings se vendent par quantités modérées pour l'Inde ; il y a également une bonne recherche pour la Chine et de plein prix sont généralement payés. Les filés sont inactifs et la tendance est moins favorable pour les filateurs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Le tableau contenant les additions et les retranchements faits à la liste électorale est déposé au secrétariat de chaque mairie le samedi 15 janvier.

Cette date du 15 janvier est le point de départ du délai de 20 jours pendant lequel les électeurs peuvent examiner ce tableau, ainsi que les listes elles-mêmes, et formuler leurs réclamations.

Nous ne saurions trop insister pour que chacun use du droit qui lui appartient de réclamer, s'il y a lieu, dans le but soit d'obtenir la régularisation de sa situation personnelle, soit de provoquer, par la voie légale, l'inscription ou la radiation du nom de tout individu qui, à sa connaissance, se trouverait indûment omis ou inscrit sans droit.

Nous recevrons dans nos bureaux les réclamations concernant les listes de la ville de Roubaix, et celles de Wattrelos, Croix et Wasquehal.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. — Le gouvernement a déposé, jeudi, sur le bureau du Sénat, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roubaix à emprunter 1.382.000 francs pour la construction de l'école nationale des arts indudriels.

Qui donc prétendait que nos jeunes gens de famille dédaignent d'entrer dans le corps si éminemment utile des sapeurs-pompiers ?

C'est une calomnie.

Oyez plutôt cette petite et très-véridique histoire...

C'était l'autre soir, à l'heure de la représentation dans l'un de nos théâtres (—nous ne dirons pas lequel pour être discret) — Un pompier de service s'apprêtait à entrer dans les coulisses.

Un jeune fashionable s'approche de ce citoyen dévoué autant que peu payé et lui déclare qu'il est l'admirateur des pompiers, qu'il veut leur appartenir désormais et qu'il songe à faire quelque apprentissage. Ce soir, par exemple, l'occasion est propice. Il prendra le casque, la veste et la ceinture du pompier et il fera son service à sa place. Ce sera un premier pas dans la carrière.

Le pompier, surpris, ému, se laisse convaincre.

Il abandonne les divers insignes de son dévouement civique au jeune homme qui s'en revêt, et se précipite, ivre de joie, dans les coulisses.

On prétend qu'au cours de la representation les demoiselles du corps de ballet ont beaucoup remarqué la belle prestance du pompier de service.

Nous verrions certes avec un grand plaisir un certain nombre de nos jeunes gens participer à la réorganisation si nécessaire du bataillon des sapeurs-pompiers. Ils donneraient ainsi un généreux exemple qui serait sûrement suivi.

Mais ils ne sauraient trop alors se pénétrer de cette pensée : un pompier éteint le feu... il ne doit jamais l'allumer.

La Société de Géographie annonce les conférences suivantes : elle espère pouvoir accompagner de projections celle de samedi :

Samedi, 22 janvier, l'*Arménie et les Arméniens*, par M. Bourre Jean Broussali.

Samedi, 29 janvier, *Australie et Australasie* (avec projections), par M. le baron Michel.

Samedi, 5 février, le *Royaume-Uni*, par M. Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot.

Les conférences se font toujours dans le local de la Bourse, à huit heures et demie du soir.

Séance de musique de chambre. — Voici le programme de la séance de musique de chambre, qui sera donnée le lundi 31 janvier, à 8 heures du soir, dans la salle de l'Ecole Nationale de musique de Roubaix, rue des Lignes, par M. Fernand Landouzy, avec le concours de Mme Landouzy, professeur de chant ; M. Gustave Meyer, pianiste-compositeur ; MM. Emile Schillio, premier violon ; Arthur Turbelin, deuxième violon ; G. Sinsoilliez, alto ; F. Landouzy, violoncelle ; Alfred Bondues, flûte ; Paul Fournier, clarinette :

1. Quatuor, allegro, andante, scherzo, finale, (MM. Schillio, Turbelin, Sinsoilliez, Landouzy), Mozart. — 2. Air du *Barbier de Séville*, (Mme Landouzy), Rossini. — 3. A) Andante du concerto, Erhardt, B) Air russe, (M. Emile Schillio), Vieuxtemps. — 4. Tarentelle, (MM. Bondues et Fournier), Saint-Saens. 5. A) Récitatif et air de la *Fille de Jephté*, Clément Broutin, B) *Si tu veux, mignonne*, (Mme Landouzy,) Massenet. — 6. A) *Recueillement*, B) *Fleurs d'automne*, C) *Rondel*, (M. Fernand Landouzy), Popper. — 7. 2e quatuor, allegro, interruzione, andante, divertissement final, (MM. Meyer, Schillio, Sinsoilliez, Laudouzy), Lavainne. — 8. Couplets du *Mysoli de la perle du Brésil*, (Mme Landouzy et M. Bondues), F. David. — 9. Polka, Halfdan Kjerulf, Grande valse de concert, Gustave Meyer ; Caprice, Raoul Puguo ; Tarentelle, Gustave Meyer. (M. Gustave Meyer)

Le prix d'entrée est fixé à 5 francs.

Le buste en bronze de M. Victor Delannoy est en ce moment à l'étalage de la maison A. Jubé-Hertogh, rue de la Gare. Il est dû à M. P. Schmitt, fondeur à Roubaix.

Le buste est gracieusement orné de fleurs artificielles disposées avec goût par les soins de Mme veuve Chatteleyn-Onof.

Condition publique. — Camionnage des matières. — M. A. Musin vient d'envoyer aux industriels et aux négociants de Roubaix une circulaire, visée par le Maire et relative au transport des matières, par camionnage, de la gare à la Condition publique, et réciproquement.

On sait que dernièrement, dans le but de satisfaire aux exigences du grand développement que prend la condition publique, et aussi dans des vues d'économie et d'accélération pour les intéressés, l'Administration municipale a passé avec la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris une convention par laquelle cette dernière est chargée, pour une période de trois années, du transport de la gare de Roubaix à la Condition publique et réciproquement, des lots de marchandises dont le poids est supérieur à 1500 kilogs, au prix de 1 fr. 25 les 1000 kilogs non fractionnables.

Elle a passé également avec MM. Delannoy et Delebois une convention aux termes de laquelle ces Messieurs restent comme précédemment les camionneurs des lots de marchandises inférieurs à 1,500 kilos, au tarif de 0,20 centimes les 100 kilogs, pendant la même période de trois années.

Comme nous l'avons expliqué dans notre compte rendu analytique de la séance du conseil municipal où le vote a été émis la convention passée par l'administration avec la compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris offre au commerce des avantages très appréciables par la réduction des frais de camionnage.

Un affaissement de pavé très dangereux pour les voitures, s'est produit boulevard Beaurepaire. Cet affaissement provient d'une tranchée faite par la Compagnie des eaux de la Lys.

La nuit était noire quand un certain Joseph G..., âgé de cinquante-quatre ans, fatigué, sans doute, de rouler à l'aventure, vint se présenter au poste, réclamant un abri.

Vos papiers, lui demanda-t-on ?

Joseph G..., n'en avait pas.

Il obtint néanmoins un logement provisoire ; les agents, reconnaissant en lui un personnage expulsé, le conduisirent au dépôt.

FEUILLETON DU 22 JANVIER 1887. — N° 32

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

XVI

suite

— Pauvre amie, dit-elle alors de sa voix la plus tendre ; tu t'alanes... et te voilà toute troublée de mes paroles : il ne faut pas m'en vouloir, à moi, qui voudrais te voir heureuse ; seulement, tu n'as pas réfléchi... tu t'es laissé surprendre sans chercher à te reconnaître, est-il donc possible que tu aies oublié, en un jour, les traditions d'honneur et de loyauté dans lesquelles tu as été élevée... je te connais bien, moi... et je suis certaine que... s'il t'était prouvé...

— Quoi ! quoi ! interrompit vivement Laura.

— Si tu apprenais tout à coup que l'homme que tu aimes.

— Le comte ?

— Oui... que le comte est indigne de ton amour.

— Lui ! lui ! Mario... Mon Dieu ! vous l'entendez.

— Enfin... si cela était... insista Raymonde. que ferais-tu ?

Laura se dressa, l'œil plein d'éclairs, avec un mouvement hautain du front, par lequel elle semblait vouloir défier son amie.

— J'ignore et je ne veux pas chercher, dit-elle d'une voix saccadée mais ferme, à quel mobile tu obéis, et quel intérêt tu crois servir en apportant ici une abominable calomnie... Mais il me semble qu'en ce moment, tu t'exagère singulièrement les privilèges de l'amitié... et, pour ce qui me touche, du moins, je ne permettrai pas que tu t'égares plus longtemps. J'aime le comte de Presles. Je l'ai distingué parmi tous ceux qui m'ont fait l'honneur de demander ma main !... Mon amour m'impose le devoir de le protéger et de le défendre, et je veux que l'on sache bien que je n'y faillirai pas, dussé-je perdre, par cette attitude, les affections auxquelles je tiens le plus.

Raymonde f